

# La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

**Insertions :** 1<sup>re</sup> page, 5 fr. la ligne; 2<sup>e</sup> page, 3 fr.  
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : **EMILE LACROIX**

**Abonnements :** Tunisie et Constantine : un an,  
10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

## LA BANQUE DE L'ALGÉRIE DEVANT LE PARLEMENT

La question du renouvellement du privilège de la Banque de l'Algérie va-t-elle venir bientôt devant le Parlement? Nous n'avons encore à ce sujet aucun renseignement particulier précis et ignorons si cette question sera bientôt inscrite à l'ordre du jour de la Chambre des députés qui a mieux à faire en ce moment, mais ce que nous savons, c'est qu'un de nos amis, fortement documenté, se propose d'intervenir pour s'opposer à la prolongation de dix années, adoptée par les Délégations financières, parce qu'il estime que les nouvelles charges ne constituent pas une contribution suffisante en rapport avec l'octroi d'un privilège aussi important que celui du papier-monnaie. Nous ne sommes pas autorisé à divulguer son nom qui ne sera connu que le jour où la question de la prolongation du privilège sera inscrite à l'ordre du jour de la Chambre.

Alors qu'il reste encore trois ans à courir pour arriver au terme de ce privilège, notre ami s'explique d'autant moins la précipitation apportée pour faire octroyer ce renouvellement que le Gouvernement a purement et simplement prorogé d'UN AN le privilège de certaines banques coloniales, dont l'échéance arrivait cette année.

Pourquoi cette différence de traitement? Pourquoi cette précipitation? Quelle nécessité militait pour en user ainsi avec l'intérêt général public, d'un pays qui se conduit aussi loyalement que bravement?

A quelles interventions puissantes le ministre des Finances a-t-il cédé pour vouloir liquider, en pleine guerre, une question de cette importance, si grosse de conséquences pour l'avenir général de l'Afrique du Nord?

Pourquoi ne pas attendre la fin des hostilités pour solutionner la question et aussi pourquoi parler de renouveler un pareil privilège au lieu de provoquer des offres où le pays aurait tout à gagner — et les finances de l'Etat également?

Si la Banque de l'Algérie avait fait toujours correctement et honnêtement son devoir vis-à-vis des populations algéro-tunisiennes, si elle avait scrupuleusement rempli ses obligations et ne s'était pas attiré les reproches unanimes par des agissements de Shylock, le renouvellement de son privilège ne serait pas âprement combattu par les milliers et milliers de victimes qui gisent éparses un peu partout, dans toute l'Afrique du Nord, mais particulièrement dans certaines régions.

La Banque de l'Algérie est une « société anonyme » au capital de 25.000.000, chiffre assez dérisoire par rapport à la circulation de son papier-monnaie qui atteint aujourd'hui sinon dépasse le milliard; voici le relevé des bénéfices nets de ses dix derniers exercices :

1906-7	2.463.882,05, soit 10% environ	
1907-8	3.620.035,36	14 »
1908-9	4.383.617,66	17,5 »
1909-10	5.272.933,53	20 »
1910-11	5.800.275,30	23 »
1911-12	6.582.474,13	26 »
1912-13	9.077.958,37	36 »
1913-14	8.712.191,96	35 »
1914-15	2.629.299,11	10 »
1915-16	6.309.803,20	25 »

Aussi, l'action émise à 500 francs valait :

En 1917	1.271 francs
1908	1.380 »
1909	2.574,29
1910	1.708,62
1911	2.107,08
1912	3.014,71
1913	3.279,82
1914	2.877,70
1915	2.497,76
1916	2.808,45

Ces chiffres sont éloquentes et démontrent mieux que tous les articles le bon fromage que la Banque de l'Algérie cherche tant à garder par tous les moyens possibles. On verra bien.

JEAN-SANS-PEUR.

## BULLETIN

*il faudrait tenir pour exacts les dires de M. le député Emile Broussais qui a prétendu à la Chambre des députés, dans une récente interpellation sur la guerre sous-marine, que la Tunisie était infestée d'espions.*

*Cependant, dit M. Broussais, notre représentant en Tunisie, le Résident général, pourrait coopérer efficacement à la lutte sous-marine par les renseignements précieux que ses services sont à même de fournir.*

*M. Broussais prétend qu'il y a sur notre sol de nombreux espions;*

*Nous luttons contre un ennemi qui fait flèche de tout bois et use de tous*

*les moyens pour arriver à ses fins; nous devons l'imiter même vis-à-vis des nôtres, des alliés et surtout des neutres...*

LE SEMAINIER.

## NOS ECHOS

Ne pas confondre

A propos du projet d'élever une statue à M. de Carnières sur une place publique de Tunis, il paraît que quelques personnes se sont mépris sur le passage où nous parlons d'un résident général « plus soucieux de sa tranquillité que de son devoir de fonctionnaire républicain ? »

**Au sujet du « Suffren »**  
nous avons écrit que l'amirauté l'envoyait se faire caréner à Lorient et non convoyait, car si ce malheureux bateau avait été convoyé, nous n'aurions peut-être pas à regretter sa perte avec les sept cents hommes qui composaient son équipage.

Et maintenant, une dernière erreur à relever dans le titre de l'article sur la crise du papier et celle des transports et non la crise du papier CONSÉQUENCE de celle des transports.

Pressés par l'heure pour la censure, nous n'avons pas eu le temps matériel de lire attentivement nos morasses.

Que ceux de nos confrères qui n'ont jamais été dans ce cas nous jettent la pierre.

**Les braves**  
Citation à l'ordre de l'armée (croix de guerre avec étoile de vermeil)  
Mlle Leprou France, infirmière, ambulance n°. Infirmière d'un zèle et d'une conscience éprouvés qui a montré le 6 mai 1917 une très belle attitude en se rendant, dès le début d'un bombardement de sa formation par obus de gros calibre à sa salle de blessés, les rassurant par son calme, et en aidant à leur transport rapide dans les sapes, donnant ainsi un exemple de courage admirable chez une femme.

Volontaire pour servir à l'avant dans une formation sanitaire de première ligne plusieurs fois bombardée.

Mlle Leprou France est la fille de M. Leprou, président du conseil d'administration de la Banque franco-tunisienne et Monts-de-Piété de Tunisie, qui compte de nombreux amis en Tunisie.

Citation à l'ordre du groupement (ordre du régiment)

M. Viallet Louis, lieutenant à la ... batterie du ... régiment d'artillerie à pied :

« A commandé sa batterie avec beaucoup d'activité et de compétence. Officier réfléchi, méticuleux dans la préparation de ses tirs, a obtenu de son personnel et de son matériel le maximum de rendement.

M. Viallet, sous-directeur des Fermes françaises, est le gendre de M. Saurin, le distingué administrateur de cette société.

— L'Officiel du 4 juin annonce que le sous-lieutenant de la Charrière, du 8<sup>e</sup> tirailleurs, est promu au grade de lieutenant à titre définitif.

Nous lui adressons nos plus confraternelles félicitations.

— Nous sommes heureux d'apprendre que la Légion d'honneur a récompensé les nombreux exploits accomplis par l'adjudant-aviateur Madon.

Qu'il reçoive ici toutes nos félicitations.

Au certificat d'études

Parmi les élèves qui ont été reçues au certificat d'études et appartenant à l'école de la rue Arago, nous relevons le nom de Mlle Emilie Gozlan, fille de notre typographe J. Gozlan.

Le maïs

Va-t-on réquisitionner le maïs tout comme le blé, l'orge, l'avoine et les fèves? Et pourquoi non?

Des compatriotes de la Franche-Comté ont appelé notre attention sur un article du « Patriote Morézien » que nous reproduisons à l'intention de nos dirigeants qui ne seraient pas du pays, peut-être que sa lecture incitera nos autorités à réquisitionner le maïs :

« La question du pain est fort discutée en France; on a attendu un peu tard pour se rendre compte que la production est insuffisante et qu'il y a divers moyens pour y parer.

Pour aujourd'hui, nous ne parlerons que du maïs, qui a fait longtemps en Franche-Comté l'appoint sérieux de la nourriture. Le matin ou le soir, suivant les habitudes, les gaudes avaient la meilleure place sur la table et pour beaucoup de gens, les gaudes étaient l'unique plat de l'un des repas.

En Comté, on n'a jamais parlé d'une maladie de peau appelée pellagre attribuée au maïs mangé en Piémont sous le nom de polenta.

J'ai toujours entendu dire que les Italiens obtiennent du maïs une mouture plus grosse que chez nous et que le grain n'a pas passé au four comme en Comté et de là proviendrait la pellagre.

Je ne donne pas ces détails comme une leçon de chimie ou d'hygiène, mais il peut être bon de les rappeler.

D'habitude, le paysan, après avoir retiré le pain du four, s'il a du maïs à porter au moulin, il jette le grain dans le four encore chaud et le lendemain, en retirant ce grain desséché, il le vanne pour en faire tomber la poussière et les pellicules qui se détachent du grain. On dit qu'une sorte de champignon fait partie de ces pellicules et que la chaleur du four les détruit, d'où absence de maladie. Quel est exactement le degré de chaleur nécessaire ou le nombre d'heures qu'il convient de laisser le grain dans le four, je l'ignore; le paysan fait cela à vue de nez et par routine, mais il doit y avoir une règle plus précise, que les gens de métier pourraient indiquer.

En tout cas, le grain passé au four et vanné ensuite est très propre. La farine est saine et les gaudes appétissantes, si elles sont bien cuites, nous [voulons dire lentement et assez longtemps].

## Caveant Consules!

Sous la pression des alliés, le roi Konstantin a dû abdiquer en faveur de son fils Alexandre, qu'on dit ententophile.

Il a demandé à se rendre en Suisse où il désire se fixer!

Allons-nous être assez simples pour tomber dans le panneau et lui laisser regagner les lignes allemandes où il prendra le commandement des troupes boches qui opèrent contre notre armée de Salonique?

N'oublions pas que Konstantin est feld-maréchal dans l'armée de son beau-frère et que son premier soin sera d'aller nous combattre pour se venger de la perte de son trône.

Ce qu'il faut, c'est le garder dans de la ouate, s'il le faut, jusqu'à la fin des hostilités, lui et toute sa smala, pour l'empêcher de nous nuire et surtout garder sa boche de femme, cause de tout ce qui est arrivé en Grèce.

Ne soyons pas dupes une fois de plus de sa duplicité et, puisque nous le tenons, ne le laissons pas libre de travailler contre nous.

## ECHOS (Suite)

—0—

Contre les accapareurs

Bravo! M. le procureur, vous êtes entré dans la bonne voie à propos de la hausse inconsidérée sur le savon de Tunisie que nous vous signalions dans notre dernier numéro. Cette marchandise, de première nécessité, avait atteint du jour au lendemain ou plutôt du samedi au lundi le prix incroyable de 2 fr. 50 le kilo, c'est-à-dire exactement le double de ce qu'on le vendait la semaine précédente.

Il a suffi de quelques ordres bien donnés et parfaitement exécutés pour faire mettre les pouces à quelques bandits embusqués derrière leur comptoir ou dans leur repaire pour que la marchandise redescende à son prix normal tout en laissant encore un bénéfice de 30 à 40 francs par 100 kilos.

Grâce à la loi du 20 avril, les choses pourront aller mieux; il suffira, s'il en était besoin, d'envoyer quelques agents pour arrêter toute velléité de lucre. La loi a mis entre vos mains une arme salutaire qui, espérons-le, nous préservera des tentatives du genre de celle que vous avez arrêtée net.

Pour les bourreurs de crânes

A quoi sert de se leurrer d'illusions? Sommes-nous incapables d'apprendre une vérité alors même qu'elle va contre nos desirs et contrarie nos espérances?

Tous les journaux bourreurs de crânes nous disent à l'envie sur tous les tons, que l'Allemagne est affamée et réduite à manger des horreurs.

Or, ces jours-ci, les journaux, la Tribune de Genève et la Suisse entr'autres, annonçaient qu'elle a expédié en Suisse quinze cents wagons de pommes de terre; comme ces wagons chargent 30 tonnes, c'est donc 45.000 tonnes de pommes de terre qui sont passés de chez elle en Suisse. Quand on manque de tout, on ne se prive pas d'une quantité aussi énorme du précieux tubercule. L'Allemagne manque sans doute de beaucoup de choses, mais elle n'en est pas encore à la famine.

Pourquoi ne pas avouer franchement ces pertes qui nous arrivent par le canal des journaux suisses, ce qui est extrêmement fâcheux et nuisible?

Malt Kneipp

Quelles relations commerciales et financières existaient, avant la guerre, entre le Malt Kneipp de Munich et le Malt Kneipp de Juvisy?

S'il y a eu scission, depuis la guerre, entre les deux, comment s'est-elle opérée?

Les capitaux actuels de la maison de Juvisy sont-ils français?

Au cas où il y aurait eu des intérêts munichois dans l'établissement Kneipp de Juvisy, qu'en est-il advenu?

Enfin, s'il n'y a aucun rapport d'aucune sorte, entre le Malt français et le Malt allemand, pourquoi ne pas désigner le Malt français sous un nom qui n'évoque pas aussi nettement le Malt allemand?

A vendre une machine à vapeur de 3 m. 2026 à l'essai pour 25 tonnes mèche Trépan 12 mètres de tuyau sur 0,8 1 bache 1<sup>re</sup> qualité, 42 m<sup>2</sup> 67 S'adresser à M. PIATJART, propriétaire à Saint-Germain (Tunisie)

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du Petit Paris, avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires. Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire. Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et aux artistes. Prix modérés. Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Maisons boches ou embochées

Terrot, Automobiles et Cycles de Dijon. Produits Bayer, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres. Compteurs électriques Aron. Odol, dentifrice de Dresde. Le bec Auer, d'origine autrichienne. Il paraît qu'une société française aurait acquis le brevet pour la France et ses colonies. — Adler, machines à écrire. Pompe centrifuge Weise & Mousky, de Halle-sur-Saale. Nestlé, lait condensé et autres produits lactés. Cette firme est-elle allemande, française ou suisse ? Fabrique de conserves de Lenzbourg, confitures et conserves. Maison allemande qui ne cache pas sa nationalité. J.-W. Faber, crayons, encre, etc. Lampes Sirius. — Comment se peut-il que l'on fasse, encore maintenant, pour cette lampe, qui s'est précédemment appelée « Sirius Kolloid », des annonces avec la mention, en caractères très apparents : « Fabrication française », alors que les Usines Pintsch, 97, rue Mollière à Ivry-sur-Seine, qui la fabriquent et dont le nom figure sur ces annonces, ont été séquestrées, comme emprise allemande, depuis le 12 décembre 1914, avec M. Raymond, syndic, pour séquestrer ? un syndicat dont nous avons déjà eu occasion de nous occuper. Le Kaol, pour nettoyer les métaux. Le Ruberoïd, pour toitures. Miele, bijouterie-argenterie. Lampes Osram, Sirius. Lumière Lux.

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

pour les sous-marins ; et enfin le détroit de Sicile. On cherche à y organiser quelque chose d'analogue, sinon d'identique à ce que l'on a organisé au débouché de l'Adriatique dans le canal d'Otrante. Quand cette organisation sera-t-elle terminée ? Espérons que ce sera le plus tôt possible ; mais elle n'est qu'en voie de réalisation. C'est tout ce que j'en puis dire. Quoi qu'il en soit, la question a une importance particulière pour la Tunisie. Ce pays est grand producteur de minerai de fer : avant la guerre, tout ce minerai allait en Allemagne, la France n'en utilisait rien. Depuis la guerre, un certain nombre de mines d'abord arrêtées ont été remises en mouvement à notre profit et on a cherché à alimenter les industries française, américaine et anglaise, pour les productions de guerre. Le 28 février, le 12 juillet et le 2 décembre 1916, trois navires portant 12.465 tonnes de fer propres à faire de l'excellent acier, ont été torpillés : l'un allant dans la direction de l'Amérique, les deux autres destinés à l'Angleterre. Nous avons relevé avec mon collègue M. Trouin, la trace de 84 navires qui ont coulé le long de la côte algérienne depuis 1915 jusqu'à notre passage. Nous avons vu ainsi quelques débris des navires qui avaient été coulés près du Cap-Bon, en Tunisie.

SUR LE B.-G.

La Compagnie du Bône-Guelma informe le public que, par décision en date du 18 mai 1917, M. le Directeur général des Travaux publics de la Régence a homologué la proposition relative à l'affiche du 9 mars 1917 ayant pour objet : 1. De fixer les distances d'application définitives de la gare de Nefta à tous les points du réseau pour le calcul des prix à percevoir pour le transport des voyageurs, bagages, messageries, denrées, finances, voitures, animaux et marchandises en provenance ou à destination de cette gare ; 2. D'insérer, après accord préalable avec les réseaux intéressés, le parcours Mateur-Nefta dans la nomenclature des parcours desservis par les chemins de fer tunisiens et pouvant entrer dans la composition des voyages régis par l'annexe n° 3 au Tarif spécial commun G.V. n° 205 (voyages à itinéraires facultatifs de France en Algérie, en Tunisie, en Corse et aux Echelles du Levant ou vice-versa). Ces dispositions, à l'exception toutefois de celles qui ont trait à l'addition du parcours Mateur-Nefta à l'annexe n° 3 au Tarif spécial commun G.V. n° 205 et dont un avis ultérieur fera connaître la date de mise en application, entreront en vigueur à partir du 20 juin 1917.

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

autres ont des canons de 47. Le chef de l'escadrille a été obligé de se procurer, de ses deniers personnels, un appareil récepteur de télégraphie sans fil, car il ne lui en avait pas été donné. Les torpillages et la destruction des navires par bombardement ou par mines ont produit une profonde impression sur la population indigène et ébranlé la conviction qu'elle avait, au début des hostilités, que la France, ayant avec elle l'Angleterre, avait la maîtrise de la mer. Les difficultés du ravitaillement atteignent cette population d'autant plus qu'elle vit au jour le jour, qu'elle était déjà très rationnée par son indigence et qu'avant la guerre elle avait fait peu de réserves, même de ce qui est produit dans le pays, comptant sur le secours de l'importation pour les heures critiques.

SUR LE B.-G.

La Compagnie du Bône-Guelma informe le public que, par décision en date du 18 mai 1917, M. le Directeur général des Travaux publics de la Régence a homologué la proposition relative à l'affiche du 9 mars 1917 ayant pour objet : 1. De fixer les distances d'application définitives de la gare de Nefta à tous les points du réseau pour le calcul des prix à percevoir pour le transport des voyageurs, bagages, messageries, denrées, finances, voitures, animaux et marchandises en provenance ou à destination de cette gare ; 2. D'insérer, après accord préalable avec les réseaux intéressés, le parcours Mateur-Nefta dans la nomenclature des parcours desservis par les chemins de fer tunisiens et pouvant entrer dans la composition des voyages régis par l'annexe n° 3 au Tarif spécial commun G.V. n° 205 (voyages à itinéraires facultatifs de France en Algérie, en Tunisie, en Corse et aux Echelles du Levant ou vice-versa). Ces dispositions, à l'exception toutefois de celles qui ont trait à l'addition du parcours Mateur-Nefta à l'annexe n° 3 au Tarif spécial commun G.V. n° 205 et dont un avis ultérieur fera connaître la date de mise en application, entreront en vigueur à partir du 20 juin 1917.

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

chef les escadres de la Méditerranée, l'amiral Fatou et le préfet maritime, le service de la défense contre les sous-marins. Elle n'est tenue ni au courant des torpillages ni des mesures prises pour les prévenir. La Résidence générale n'a aucun rapport avec l'amiral commandant en chef, ni avec l'amiral Fatou, qui est plus spécialement chargé des mesures prises contre les sous-marins et qui se trouve en Méditerranée Orientale. Elle est, au contraire, en contact avec le préfet maritime de Bizerte et lui a toujours donné le concours des services civils en ce qui concerne la police du littoral et la police intérieure. La Division d'occupation a placé des canons sur certains points de la côte où une attaque paraissait plus particulièrement à craindre.

SUR LE B.-G.

La Compagnie du Bône-Guelma informe le public que, par décision en date du 18 mai 1917, M. le Directeur général des Travaux publics de la Régence a homologué la proposition relative à l'affiche du 9 mars 1917 ayant pour objet : 1. De fixer les distances d'application définitives de la gare de Nefta à tous les points du réseau pour le calcul des prix à percevoir pour le transport des voyageurs, bagages, messageries, denrées, finances, voitures, animaux et marchandises en provenance ou à destination de cette gare ; 2. D'insérer, après accord préalable avec les réseaux intéressés, le parcours Mateur-Nefta dans la nomenclature des parcours desservis par les chemins de fer tunisiens et pouvant entrer dans la composition des voyages régis par l'annexe n° 3 au Tarif spécial commun G.V. n° 205 (voyages à itinéraires facultatifs de France en Algérie, en Tunisie, en Corse et aux Echelles du Levant ou vice-versa). Ces dispositions, à l'exception toutefois de celles qui ont trait à l'addition du parcours Mateur-Nefta à l'annexe n° 3 au Tarif spécial commun G.V. n° 205 et dont un avis ultérieur fera connaître la date de mise en application, entreront en vigueur à partir du 20 juin 1917.

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

Sur la ligne d'Hamam-Lif On nous annonce la mise en circulation de quatre trains supplémentaires — deux dans chaque sens — qui circuleront du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre, puis l'horaire actuel, si incommode l'après-midi, qu'il est matériellement impossible de venir à Tunis, reprendra son cours d'avant les vacances. Et il en sera ainsi jusqu'à la fin de la guerre. Infortunée rive sud ! Malheureux propriétaires, apprêtez-vous à voir vos immeubles délaissés pour la rive nord puisque les employés du B.-G. eux-mêmes qui désirent habiter la campagne sont obligés d'aller se loger de l'autre côté du lac.

Contre l'heure boche

La Chambre de Commerce de Tunis a exprimé le vœu, sans grand espoir de le voir accueillir favorablement, que l'heure soit mise en concordance avec notre méridien, ce qui serait la logique même. Mais nos gouvernants ne voudront pas revenir sur une décision malheureuse dut-elle faire souffrir des milliers et des milliers de personnes pendant les trois mois des grandes chaleurs qui vont commencer avec juillet, puisque juin a été très clément.

JOURNAL OFFICIEL

du 27 mai 1917 — 0 — Chambre des Députés Extrait du Compte rendu de la séance du 26 Mai 1917 Suite de la discussion de plusieurs interpellations sur la guerre sous-marine — (0) — Interpellation de M. Emile Broussais DÉPUTÉ D'ALGER

Interpellation de M. Emile Broussais

Nous donnons ci-après la partie du discours de M. Broussais où il parle de la perte du « Calvados », où 700 tirailleurs, la plupart tirailleurs tunisiens, ont succombé. M. le député Broussais est peu bienveillant pour la haute administration algérienne. Il rend hommage aux efforts de nos autorités locales : civile, militaire et maritime. La situation, du reste, et vous pourrez le comprendre, est la même en Algérie et en Tunisie que partout. Il n'y a pas d'autorité supérieure ; les services ne sont pas en concordance ; chaque service marche à son gré, sans connexion, sans corrélation. De la conversation que j'ai eue avec les chefs des administrations militaire, navale et civile du protectorat tunisien, il résulte ceci : En ce qui concerne les opérations navales et la police en mer, les autorités maritimes ne relèvent que du ministre de la Marine. La Résidence générale ignore comment le ministre a réparti entre l'amiral commandant en

Interpellation de M. Emile Broussais

Nous donnons ci-après la partie du discours de M. Broussais où il parle de la perte du « Calvados », où 700 tirailleurs, la plupart tirailleurs tunisiens, ont succombé. M. le député Broussais est peu bienveillant pour la haute administration algérienne. Il rend hommage aux efforts de nos autorités locales : civile, militaire et maritime. La situation, du reste, et vous pourrez le comprendre, est la même en Algérie et en Tunisie que partout. Il n'y a pas d'autorité supérieure ; les services ne sont pas en concordance ; chaque service marche à son gré, sans connexion, sans corrélation. De la conversation que j'ai eue avec les chefs des administrations militaire, navale et civile du protectorat tunisien, il résulte ceci : En ce qui concerne les opérations navales et la police en mer, les autorités maritimes ne relèvent que du ministre de la Marine. La Résidence générale ignore comment le ministre a réparti entre l'amiral commandant en

Interpellation de M. Emile Broussais

Nous donnons ci-après la partie du discours de M. Broussais où il parle de la perte du « Calvados », où 700 tirailleurs, la plupart tirailleurs tunisiens, ont succombé. M. le député Broussais est peu bienveillant pour la haute administration algérienne. Il rend hommage aux efforts de nos autorités locales : civile, militaire et maritime. La situation, du reste, et vous pourrez le comprendre, est la même en Algérie et en Tunisie que partout. Il n'y a pas d'autorité supérieure ; les services ne sont pas en concordance ; chaque service marche à son gré, sans connexion, sans corrélation. De la conversation que j'ai eue avec les chefs des administrations militaire, navale et civile du protectorat tunisien, il résulte ceci : En ce qui concerne les opérations navales et la police en mer, les autorités maritimes ne relèvent que du ministre de la Marine. La Résidence générale ignore comment le ministre a réparti entre l'amiral commandant en

Interpellation de M. Emile Broussais

Nous donnons ci-après la partie du discours de M. Broussais où il parle de la perte du « Calvados », où 700 tirailleurs, la plupart tirailleurs tunisiens, ont succombé. M. le député Broussais est peu bienveillant pour la haute administration algérienne. Il rend hommage aux efforts de nos autorités locales : civile, militaire et maritime. La situation, du reste, et vous pourrez le comprendre, est la même en Algérie et en Tunisie que partout. Il n'y a pas d'autorité supérieure ; les services ne sont pas en concordance ; chaque service marche à son gré, sans connexion, sans corrélation. De la conversation que j'ai eue avec les chefs des administrations militaire, navale et civile du protectorat tunisien, il résulte ceci : En ce qui concerne les opérations navales et la police en mer, les autorités maritimes ne relèvent que du ministre de la Marine. La Résidence générale ignore comment le ministre a réparti entre l'amiral commandant en

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port) Bureau : 22, rue Es-Sadikia Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hamam-Lif)

RESTAURANT DU JAPON C. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires

7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le monde. Dépôts à vue : 2 0/0 Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 0/0 Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés. Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie. Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France Agences à SOUSSE et à BIZERTE PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans. Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements. Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0. Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE" Maison A. MODIGLIANI Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie : 5, Rue Saint-Charles = TUNIS Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000 Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ Principales Opérations Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Changé de monnaie. Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville F. BERNET

TUNIS — Rue de Russie — TUNIS Liqueurs de Marques Eaux Minérales, etc. LIVRAISON A DOMICILE

Cie DE NAVIGATION MIXTE

Cie Touache - Paquebots-poste Français Ciel Service régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger. Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée AGENCE DE TUNIS Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE G. & E. LICARI

USINE A VAPEUR Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS Liqueurs de premier choix — Vins en gros Spécialité d'Amer et de Fernet LICARI Récompensés à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

SYPHILIS

GUERISON DEFINITIVE sans rechute possible par les COMPRIMÉS de GIBERT 606 absorbable sans piqure Traitement facile et discret même en voyage La boîte de 40 comprimés 8 fr. 50 franco contre mandat. (Nous n'expéditions pas contre remboursement) Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

Espigadoras-lieuses - Rateaux - Fancheuses Mac Cormick

Machines de Récolte OSBORNE disponibles à Tunis Maison R. WALLUT & Cie (R. WALLUT ET G. HOFMANN, ASSOCIÉS) — Tunis

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE 22, rue de Russie — TUNIS Immeubles de rentes Constructions industrielles et rurales Arrosage — Distribution d'eau PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djara, 2 Léon Bloch Fils Pharmacien de 1<sup>re</sup> classe de l'Université de Montpellier Lauréat de l'Ecole Supér. d'Alger Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles. Téléphone 553

VÊTEMENTS J. BELL

5, Rue d'Italie, TUNIS